

Programme de Formation
Titre Professionnel Canalisateur

TP-00459m04



PRE-REQUIS:

Age : 18 ans minimum

Bonne condition physique

Aptitude au travail en extérieur et au port de charges

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réaliser des petits travaux de maçonnerie et Terrassement
- Savoir approvisionner et vérifier l'approvisionnement du chantier en matériel et matériaux
- Savoir lire un plan d'ensemble, de coffrage et de ferrailage, maîtriser les échelles de plans
- Savoir construire une canalisation d'alimentation en eau potable, d'eau usées ou pluviales et leurs raccordements (réseau de distribution AEP ; collecteur EU ou EP)
- Posséder des notions de relevés laser
- Savoir effectuer des relevés
- Savoir poser des fourreaux et des chambres de tirage pour des réseaux de télécommunication ou d'éclairage public

Validation**Titre professionnel « Canalisateur »**

- CACES® R482 Catégories A – C1
- Habilitations HF /BF
- Attestation AIPR
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Pasi BTP®

Durée :

567 heures

Modalité et délai d'accès :

Pré-requis : Savoir lire et écrire. Pour les délais d'accès, contacter le service administratif.

Tarifs :

Non précisé - veuillez contacter le service administratif pour plus de détails.

Module	Intitulé	Durée
Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée	Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré	147 heures
	Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond de fouille d'une tranchée	
	Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée	
	Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations	
Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte	Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales	147 heures
	Raccorder une grille ou un avaloir au collecteur principal	
	Poser un regard de visite d'assainissement ou se raccorder sur un regard existant	
	Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales	
Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte	Raccorder un réseau neuf ou réparer une fuite sur une adduction d'eau potable existante	147 heures
	Poser en tranchée une canalisation d'eau potable	
	Poser les appareillages et accessoires de fontainerie sur une canalisation d'adduction d'eau potable	
	Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable	
	Désinfecter une canalisation d'adduction d'eau potable et procéder aux essais	

Compétences transversales	Communiquer efficacement. Travailler en équipe. Respecter les règles de sécurité et les procédures.	28 heures
AIPR	Autorisation d'intervention à proximité des réseaux Personnel Opérateur Connaitre les règles de sécurité liées aux travaux à proximité des réseaux	7 heures
CACES® R482	Connaitre les règles de sécurité, la réglementation la technologie des engins Evoluer, réaliser des tranchées, charger un camion en sécurité	28 heures
Habilitation Electrique HF/BF	Savoir appliquer les règles de sécurité électrique sur chantier	7 heures
Sauveteur Secouriste du Travail	Être capable d'intervenir en cas d'accident / connaitre les bases de la prévention	14 heures
PASI BTP®	Être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier	14 heures
Préparation et Validation du titre professionnel	Réalisation du DSPP	28 heures
	Validation des acquis par un jury professionnel	

Taux d'Obtention des Certifications Proposées

100% sur l'année 2023

Validation de Blocs de Compétences

Le titre professionnel visé peut être obtenu entièrement ou partiellement avec un ou plusieurs CCP du Titre, avec validation des acquis par un jury professionnel.

CCP1 - Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

CCP2 - Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte

CCP3 - Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

Modalités pédagogiques

Exposés, apports pratiques, échanges. Une documentation est remise à chaque stagiaire.

Equivalences et Passerelles

Sans objet

FICHE EMPLOI TYPE

Le canalisateur construit, sous la responsabilité du chef de chantier, des réseaux humides enterrés :

- des réseaux gravitaires de deux natures : des collecteurs et branchements et avaloirs pour l'évacuation des eaux de pluie, et des collecteurs et branchements pour les eaux usées.
- des réseaux sous pression pour l'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.). A partir de plans ou schémas et des directives orales du Chef de Chantier, le canalisateur installe la signalisation temporaire et les protections collectives pour sécuriser le chantier. Il veille à leur maintien pendant toute la durée du chantier. Il procède au repérage et au piquetage des réseaux et ouvrages existants sur l'emprise du chantier à l'aide des plans des réseaux et des observations du terrain. Ensuite, il réalise l'implantation du projet avec du matériel de mesure et il matérialise au sol les informations qui permettront d'ouvrir les tranchées en intégrant la présence d'autres réseaux aériens et souterrains. Il dépose les éléments de voirie et découpe les couches superficielles de chaussée.

Le canalisateur suit l'ouverture mécanique de la tranchée en contrôlant sa largeur, sa profondeur et sa pente. Il réalise la finition manuelle du terrassement. Lorsqu'il réalise ces tâches, il intervient comme suiveur du conducteur de l'engin de terrassement et de fait doit être titulaire de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue à l'article R 554-31 du code de l'environnement.

Une fois le terrassement effectué, il régale le lit de pose (gravier, grave, par exemple). Il pose et assemble différents types de tuyaux (Polychlorure de vinyle, fonte, grès), des éléments de regards préfabriqués et des accessoires. Il construit des regards béton coulés en place et réalise les fonds de regards (cunettes) canalisant les effluents.

Dans le cas d'adduction d'eau potable, il assemble les tuyaux en fonte, en polychlorure de vinyle (PVC) et ou en Polyéthylène Haute Densité (PeHD). Il monte les accessoires de fontainerie et réalise les branchements particuliers. Il cofre et coule les butées béton qui évitent le déboitement des tuyaux sous l'effet de la pression. Il cale les reins de la conduite et enrobe les tuyaux jusqu'à la hauteur demandée. Il remblaie la tranchée par couches successivement compactées.

Après la pose des réseaux, le canalisateur remet en état la voirie et les trottoirs. Il repose les éléments déposés, réalise des dallages en béton et régale de l'enrobé à chaud ou à froid.

Le canalisateur respecte les consignes de sécurité et de protection de l'environnement afin de prévenir les risques d'accidents et de pollution du sol. Il réalise ses activités dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention). Il fait un tri sélectif des déchets de chantier pour leur recyclage ou leur élimination en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le canalisateur travaille à partir des consignes et directives du chef de chantier chargé de l'organisation et du contrôle du chantier. Des zones de forte circulation peuvent demander un aménagement des horaires de travail (travail de nuit, journée continue). Le canalisateur revêt les équipements de protection individuelle adaptés aux travaux. Une grande partie de son activité se déroule en tranchée, parfois en galerie. Le canalisateur est soumis aux aléas climatiques, à la poussière et au bruit. Il utilise l'outillage manuel de terrassement et de maçonnerie ainsi que l'outillage à moteur thermique ou électrique (tronçonneuse à matériaux, carotteuse, perforateur, plaque vibrante, pilonneuse).

Le canalisateur est en relation avec ses collègues, le chef d'équipe ou le chef de chantier, les conducteurs d'engins, les contrôleurs de travaux, les personnels des sociétés réalisant les essais des réseaux et les riverains.

Suite de Parcours et Débouchés

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises du secteur travaux publics dont l'activité principale est la canalisation,
- les entreprises générales de travaux publics, les services des eaux et de l'assainissement des collectivités locales et territoriales,
- les exploitants et concessionnaires de réseaux,
- les entreprises intervenant dans des activités connexes (stations d'épuration des eaux usées et de traitement d'eau potable, réservoirs, par exemple).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- poseur de canalisations ou poseur en canalisation,
- canalisateur.

Le taux d'insertion global à 6 mois est de 88%

Le taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois est de 80%